

Faulquemont : ESFC, foot : Dirigeants, joueurs, familles trompés.

Nouvelle publication : auteur : Patrick BONNET

La visite de la **Commission Des Terrains et Installations Sportives** (CDTIS), le 26 avril 2022, a été réalisée en présence

- Du maire BIANCHIN,



- De l'agent responsable des services techniques,
- D'un autre agent des services techniques,
- De deux membres du club de foot,
- Du président de la Commission Des Terrains et Installations Sportives (CDTIS) monsieur André PETTE. Ce dernier était accompagné d'un de ses collègues,
- Monsieur Sébastien WICKER.

A l'issue de la visite, il a été acté :

- Concernant le terrain de foot : « **Que l'engazonnement était bon, la planéité également** ».
- Concernant les vestiaires, au nombre de 4, « **qu'ils avaient été refaits avec carrelage, peinture et sanitaire** ». **Serait-ce ici qu'auraient été dépensés les 80 000€ annoncés par Bruno BIANCHIN ?**

La conclusion a été : « **Installations mises à la disposition du club sont très correctes, bien entretenues mais aux anciennes normes pour les vestiaires** ».



--0000--

- Concernant le terrain destiné aux entraînements :



- Le club dispose d'installations « **très correctes, bien entretenues mais aux anciennes normes pour les vestiaires** ».
- Les deux dossiers ont été transmis à la CRTIS (Commission **Régionale** des Terrains et Installations Sportives).

--0000--

Mais alors qu'ont à se plaindre les dirigeants, les joueurs du club, les parents de l'ESFC si

tout est bon, si les vestiaires ont été refaits « pico Bello ».

« TOUT EST BON ». Capito ?

Même notre bon maire BIANCHIN qui, depuis son premier mandat en 2008, a œuvré, **selon ses dires bien évidemment**, à donner au club tous les moyens dont ils avaient besoin.

Donc, rien à dire, ni à redire ?

Alors pourquoi le club a-t-il manifesté sa colère, alors que tout est bon, dérangeant ainsi notre BON maire dans sa sieste quotidienne un samedi après-midi ?

Même **l'adjointe aux sports, Evelyne SPANNAGEL** avait participé à cette manifestation jusqu'à applaudir les discours et autre chant.

Aurait-elle été abusée par le club de foot ?

*« La situation est grave, il fallait donc bien que je me penche sur celle-ci. Conseiller municipal depuis 2008, démissionnaire depuis le 1^{er} mars 2022, les élus de la liste majoritaire étaient convaincus qu'ils avaient **ENFIN** réussi à me dégager.*



*C'était mal me connaître, c'était me sous-estimer, je suis toujours intéressé par ce qui se passe sur la commune et celle de Chémery, **comme ex, mais aussi comme citoyen lambda** tant sur **les dépenses communales (C'est notre argent)**, que sur **les réalisations de leur programme, leurs méthodes reposant sur le copinage.***

***Habitué à leurs mensonges, à leurs manigances**, je ne pouvais laisser les faulquinois et les chémerois et tous mes contacts, élus, non élus, administrations dans l'ignorance des décisions prises ici, à FAULQUEMONT, par l'équipe municipale majoritaire ».*



--0000--

Mes commentaires :

Lors de la visite de la Commission Des Terrains et Installations Sportives (CDTIS) du 26 avril 2022, on peut, **ON DOIT**, s'étonner de **l'absence de l'adjointe au maire chargée des associations sportives, Evelyne SPANNAGEL.**



Était-elle en vacances ? Était-elle souffrante ? Dans ce cas, elle aurait été excusée.

Travaillait-elle ? Dans ce cas, ignore-t-elle :

- Qu'indépendamment des autorisations d'absence dont ils bénéficient, les maires, **les adjoints (même ceux chargés des sports)** et les conseillers municipaux ont droit à un crédit d'heures leur permettant de disposer du temps nécessaire à l'administration de la commune.
- Que les autorisations d'absence du salarié sont prévues pour se rendre et participer aux réunions suivantes : *Séances plénières du conseil municipal ; Réunions des commissions dont il est membre (Ce qui était son cas) ; Réunions des assemblées délibérantes et des bureaux des organismes où il a été désigné pour représenter la commune (Ce qui était son cas).*
- Que pour cela, le salarié doit informer par écrit son employeur dès qu'il a connaissance de la date et de la durée de l'absence envisagée pour se rendre et participer aux séances et réunions auxquelles il est convié.
- Que l'employeur n'a pas l'obligation de rémunérer les temps d'absence du salarié. Les pertes de revenu subies par le **salarié élu municipal qui ne bénéficie pas d'indemnités de fonction** peuvent être compensées par la commune *(Elle est payée 680,64€/mois pris sur le budget de la commune).*
- Que la durée du crédit d'heures autorisé varie selon les fonctions exercées et la taille de la commune :

« **Adjointe au maire de Faulquemont**, commune de moins de 10 000 habitants = 70 heures/trimestre ».

--0000--

Première remarque :

Le hasard faisant bien les choses, quelques jours avant la visite, la date étant connue, **une opération entretien** (tonte, nettoyage, marquage, traçage...)



sur les ordres du maire BIANCHIN et sous l'œil aguerri de l'agent responsable des services techniques, avait eu lieu.



Deuxième remarque

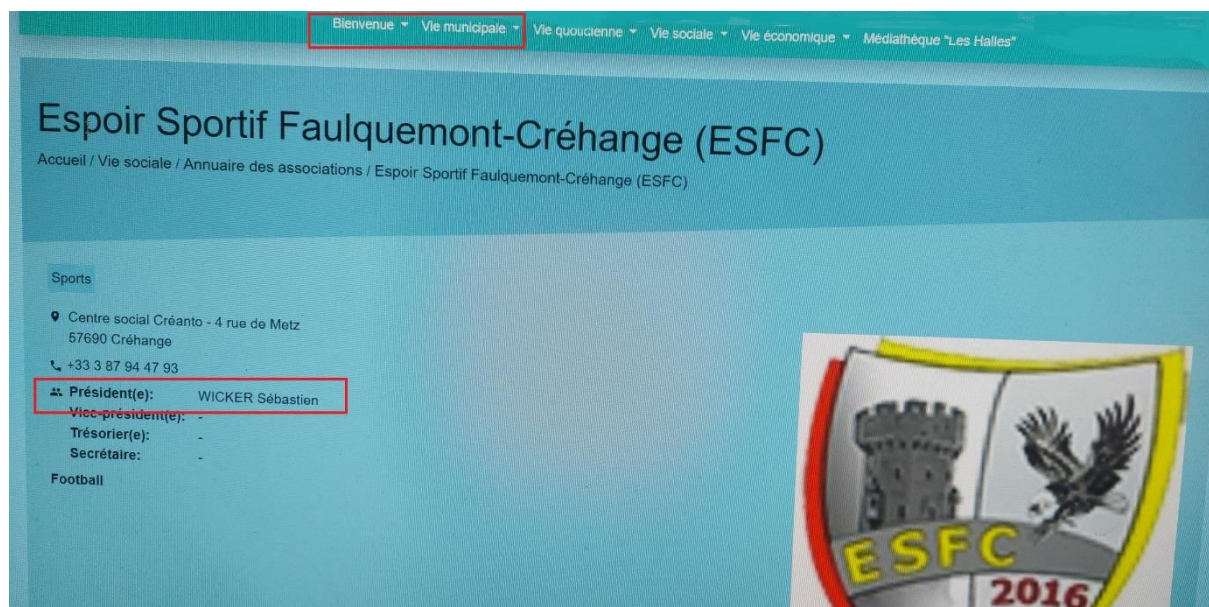
Si la visite avait eu lieu ce jour-là, il y a de grande chance, que le rapport eu été autrement. **Je vous invite à regarder cette vidéo en cliquant sur le lien ou en le recopiant et en le collant sur votre moteur de recherche.**

<https://www.youtube.com/watch?v=F8OP78-i66k>

Troisième remarque

Celle-ci risque de déplaire à la personne que je vais citer, mais force est de constater qu'un des membres de la Commission Des Terrains et Installations Sportives (CDTIS) qui a visité les installations du foot le 26 avril 2022, n'était autre que **monsieur Sébastien WICKER, président du même club de foot de juillet 2019 à novembre 2021.**

D'ailleurs, même le site de la mairie de Faulquemont fait encore figurer le nom de cet ancien président.



Ne faut-il pas s'étonner que la Commission Des Terrains et Installations Sportives (CDTIS) ait décidé de prendre comme « juge » le président précédent. **Ce n'est guère déontologique.**

A-t-il jugé à charge ou à décharge ?

Au regard de la vidéo

(cliquez sur le lien ou recopiez-le et collez-le sur votre moteur de recherche).

<https://www.youtube.com/watch?v=F8OP78-i66k>



et des décisions rendues par la Commission Des Terrains et Installations Sportives (CDTIS)

on est ... dubitatif.

--0000--

Souvenez-vous

Lors de sa campagne municipale de 2014, le candidat BIANCHIN avait promis ceci :

Premier MENSONGE

Extrait programme électoral 2014 de BIANCHIN et son équipe. Spécial club house

Vous trouverez dans ce journal les projets de notre équipe
répondant aux besoins exprimés par nos concitoyens

Salle Multifonctions 5 projets en 1

Le complexe sportif Aloïse BLANCHARD, en position centrale dans la ville, est également situé à proximité immédiate du groupe scolaire du Stade. Il dispose par ailleurs d'un vaste parking de plus de 110 places. Cet emplacement particulièrement attractif à proximité du complexe sportif sera mis à profit pour implanter ce bâtiment multi projets.

Ce projet 5 en 1 est constitué de :

- 1 - La nouvelle cantine scolaire d'une capacité de 150 places, permettra d'améliorer la qualité d'accueil des enfants notamment celle des plus petits et limitera les déplacements,
- 2 - La salle modulable servira à l'organisation des activités périscolaires,
- 3 - Les espaces créés pour la restauration et les activités périscolaires pourront se transformer en salle polyvalente,
- 5 - Les nouveaux vestiaires et sanitaires,
- 4 - Le club house à proximité du stade.



BIANCHIN et son équipe avaient bien ENFUME le club de foot
avec cette promesse mensongère.

POINT 4 – TRAVAUX : Construction de locaux périscolaires**Rapporteur : M. BIANCHIN**

La commune souhaite se doter d'une structure permettant de regrouper en un seul lieu toutes les actions menées en direction de la jeunesse de 3 à 12 ans, durant et hors temps scolaire.

Le bâtiment projeté jouxte l'école élémentaire du Stade. Il permettra d'accueillir 80 enfants durant les activités périscolaires de la journée : matin, midi (y compris la cantine pour les enfants de maternelles) et soir, ainsi que pour les activités de loisirs sans hébergement.

La qualité des prestations proposées sera sensiblement améliorée avec notamment l'augmentation des capacités d'accueil et la réduction du nombre de trajet en bus pour les enfants de maternelle au moment du temps de restauration.

Enfin ce lieu unique facilement identifiable améliorera la lisibilité du dispositif pour les parents.

Ce projet d'un coût de 611 800 € HT qui vous est présenté au stade d'avant-projet sommaire (APS) en annexe peut bénéficier d'un subventionnement maximal de la Caisse d'Allocation Familiale de la Moselle à hauteur de 180 000 €.

Je vous propose donc :

1. de **SOLLICITER** une subvention de 180 000 € de la Caisse d'Allocation Familiale pour la construction de ces locaux périscolaires ;
2. d'**AUTORISER** le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

-0-

DISCUSSION

M. BOURNINE demande si la partie football prévue dans le projet initial disparaît.

M. le Maire explique qu'elle sera faite à part.

M. BONNET demande des explications à ce propos.

M. le Maire répond qu'elle ne sera pas dans le même bâtiment.

M. BONNET constate que le projet 5 en 1 est devenu un projet 2 en 1. Il n'y a plus que 80 places contre 150 qui étaient promises durant la campagne électorale. Il note également que c'est la deuxième fois que les vestiaires et le club house promis depuis 2008 sont supprimés.

M. le Maire répond que la délibération de ce jour ne concerne que le périscolaire et que le football est un autre dossier.

Les subventions du Conseil Départemental devraient se limiter à 300 000 € pour la totalité de la mandature, le projet est donc revu à la baisse. Les enfants d'élémentaire continueront de manger au collège Pasteur et les enfants de maternelle utiliseront le nouvel équipement.

.../...

DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** par 23 voix pour et 2 contre (BONNET*) les propositions du rapporteur.

Comme chacun peut le lire, BIANCHIN et son équipe avaient promis un 5 en 1 lors de leur campagne municipale de 2014.

Une nouvelle fois, ces élus avaient fait leur campagne sur des promesses mensongères.

BIANCHIN et ses colistiers savaient que le département n'accorderait pas plus de 300 000€ pour toute la durée de la mandature 2014/2021.

Cela ne les a pas empêché de promettre quand même un 5 en 1 comprenant le club-house.

Aujourd'hui, le local périscolaire n'est qu'un vulgaire local qui accueille les enfants pour manger le midi une restauration qui vient d'ailleurs.

Les repas sont livrés et conservés dans des chauffe-plats.

Coût de ce projet : 611 800€.

Une paille...

En décembre 2015, c'est devenu ceci avec cette délibération prise en conseil municipal

pour une demande de subvention :

L'enfumage se poursuit avec ce second **MENSONGE. Une vraie arnaque**

PROJET DE CLUB HOUSE

1- L'enjeu du projet

La commune de Faulquemont a la volonté de construire un club house à destination des footballeurs sur le complexe sportif Aloïse BLANCHARD, à côté de la tribune du terrain de football Honneur. Une structure de ce type fait cruellement défaut à Faulquemont. Elle est indispensable pour permettre au club local, très dynamique dans la formation des jeunes notamment, de disposer d'un lieu permettant de développer la vie associative par l'organisation d'animations et de moments conviviaux. L'équipement sera donc mis à la disposition du club de football local qui le réclame depuis plusieurs années maintenant.

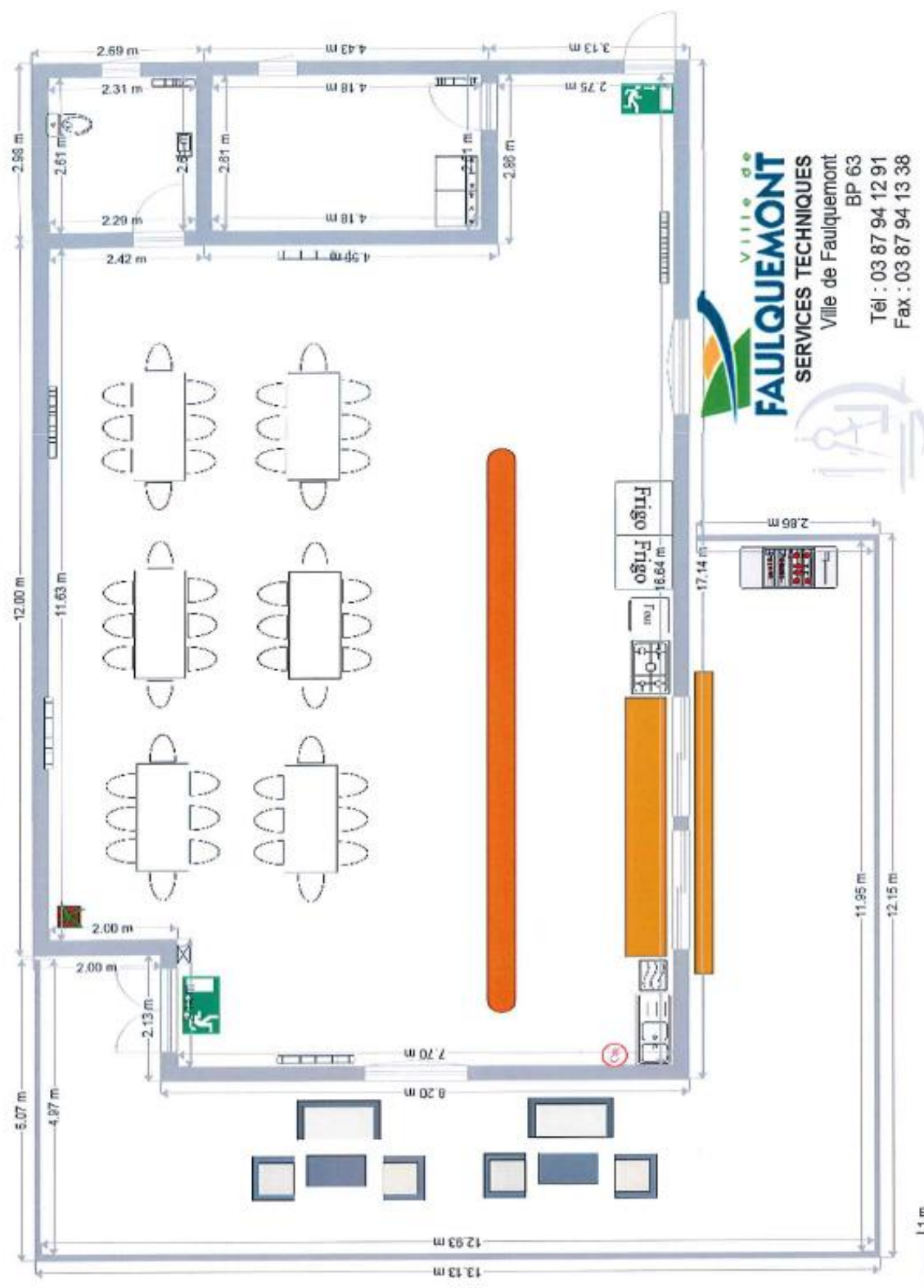
CLUB HOUSE FOOTBALL rue du Stade Faulquemont

RECAPITULATIF GENERAL DES COÛTS

DESCRIPTIF	COÛT HT
Bâtiment modulaire Club House football	149 600,00
MOE et frais connexes	27 200,00
TOTAL	176 800,00 €
TVA 20%	35 360,00 €
TOTAL TTC	212 160,00 €

Sans état d'âme BIANCHIN et son équipe ont trompé le club, les dirigeants, les enfants, les parents dans le seul but d'obtenir des voix pour être réélus. Et ça a marché. La PREUVE.

PLAN D'AMENAGEMENT PROJET CLUB HOUSE



Ville de FAULQUEMONT
SERVICES TECHNIQUES
Ville de Faulquemont
BP 63
Tél : 03 87 94 12 91
Fax : 03 87 94 13 38

POINT 13 – TRAVAUX : Demande de subventions – Construction d'un club house**Rapporteur : M. PIZZOL**

La commune a la volonté de construire un club house à destination des footballeurs sur le complexe sportif Aloïse BLANCHARD, à proximité immédiate de la tribune du terrain Honneur.

Ce bâtiment d'environ 170 m² est réclamé par le club local depuis plusieurs années. Le club house est un lieu de vie indispensable au partage de la passion du football entre les licenciés qui permettra d'organiser les rassemblements, les réunions, les formations, les goûters et moments conviviaux.

Si même les
élus le disent,
alors...

Ce projet d'un coût de 176 800 € HT vous est présenté en annexe.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
Club House	149 600 €	Subvention Horizon Bleu 2016 (FFF)	40 000 €
Maîtrise d'œuvre et frais annexes	27 200 €	Subvention Région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine	15 000 €
		Subvention ETAT (DETR)	35 500 €
		Dotation d'Aménagement Communautaire	43 100 €
		Fonds propres ville	43 200 €
TOTAL	176 800 €	TOTAL	176 800 €

Je vous propose en conséquence :

1. d'**ADOPTER** ce projet ;
2. de **DECIDER** de sa réalisation ;
3. de **VALIDER** le plan de financement proposé ci-dessus ;
4. de **DEPOSER** une demande de subvention pour ce projet auprès de l'Etat au titre de la DETR, de la Région Alsace-Champagne Ardennes-Lorraine, de la Fédération Française de Football au titre du dispositif Horizon Bleu 2016, du District Urbain de FAULQUEMONT au titre de la Dotation d'Aménagement Communautaire ;
5. de **SOLLICITER** la Fédération Française de Football pour une subvention à hauteur de 40 000 € exclusivement sur le montant des travaux hors maîtrise d'œuvre (149 600 € HT), le Conseil Régional Alsace-Champagnes Ardennes-Lorraine pour une subvention à hauteur de 15 000 €, l'Etat (DETR) pour une subvention à hauteur de 35 500 € et le District Urbain pour une dotation à hauteur de 43 100 €.

-0-

DISCUSSION

M. BOURNINE demande pourquoi la Fédération Française de Football finance des Club House.

M. BIANCHIN explique que 2016 est l'année du Championnat d'Europe en France. La Fédération finance donc ce genre de type d'équipement.

M. BLANCHARD complète en précisant que comme la Fédération de Tennis celle de Football est une Fédération riche qui subventionne régulièrement les équipements.

M. BOURNINE demande si le projet a été présenté au club.

M. BIANCHIN précise qu'une fois les subventions obtenues le projet sera élaboré en collaboration avec le club. Ce dernier a pour l'instant donné les surfaces dont il avait besoin.

C'est comme le label "ville sportive". Les clubs n'ont pas été associés par l'adjointe au sport Evelyne SPANNAGEL. Les élus ont fait ça tout seul de leur côté. Ces élus demandent de l'argent alors que le projet n'est même pas élaboré. C'est écrit, vérifiez. Je vous renvoie à la lecture du dernier Hérissou, j'évoque cette pratique qui porte un nom "magouille"

DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** par 22 voix pour et 3 contre (BONNET, CLAISER, HAUVUY) les propositions du rapporteur.

On ne pouvait quand même pas cautionner leurs magouilles, nous aurions alors été complices.

Un an plus tard, le 7 décembre 2016, BIANCHIN nous informe que le District Mosellan de Football n'a pas subventionné ce projet, les fonds étant épuisés mais invite le maire et ses colistiers à solliciter le Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA).

L'enfumage continue ce troisième MENSONGE. Une vraie tromperie. Un an pour s'entendre dire cela.

POINT 12 – TRAVAUX : Demande de subventions – Construction d'un club house à vocation intercommunale

Conseil municipal - Ville de Faulquemont - Séance 07. 12. 2016

Rapporteur : M. PIZZOL

Par délibération en date du 14 décembre 2015 le conseil municipal avait sollicité diverses subventions pour la construction d'un club house.

Le District Mosellan de Football n'a pu subventionner ce projet au titre du dispositif Horizon Bleu 2016 les fonds étant épuisés et invite la commune à redéposer le dossier en sollicitant le Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA).

La Région Grand Est a également décidé dans un premier temps de ne pas soutenir ce projet.

Je vous rappelle que ce bâtiment d'environ 170 m2 est réclamé depuis plusieurs années par le club local qui œuvre sur les communes de CREHANGE et FAULQUEMONT. Le club house est un lieu de vie indispensable au partage de la passion du football entre les licenciés qui permettra d'organiser les rassemblements, les réunions, les formations, les goûters et moments conviviaux. Il a une vocation intercommunale incontestable puisque l'équipement accueillera les footballeurs de diverses communes du territoire du District Urbain qui composent l'Espoir Sportif FAULQUEMONT-CREHANGE.

Ce projet d'un coût de 176 800 € HT vous est présenté en annexe.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES (€ HT)		RECETTES (€)	
Club house	149 600	Subvention Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA)	40 000
Maîtrise d'œuvre et frais annexes	27 200	Subvention Etat (DETR)	29 920
		Subvention Région Grand Est	15 000
		Dotation d'Aménagement Communautaire (DUF)	43 100
		Fonds propres commune	48 780
TOTAL	176 800	TOTAL	176 800

Je vous propose en conséquence :

1. d'**ADOPTER** ce projet ;
2. de **DECIDER** de sa réalisation ;
3. de **VALIDER** le plan de financement proposé ci-dessus ;
4. de **DEPOSER** au vu de la vocation intercommunale de ce projet, une demande de subvention auprès de la Région Grand Est, de la Fédération Française de Football au titre du dispositif Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) ;
5. de **SOLLICITER** la Fédération Française de Football pour une subvention à hauteur de 40 000 € exclusivement sur le montant des travaux hors maîtrise d'œuvre (149 600 € HT) et la Région Grand Est pour une subvention à hauteur de 15 000 €.

DISCUSSION

M. BOURNINE voit que ce dossier revient comme un serpent de mer. Il estime qu'il risque d'être caduque avant de commencer.

M. BIANCHIN explique qu'une nouvelle demande va être déposée à la Région Grand Est en insistant sur l'aspect intercommunal du projet.

M. BOURNINE remarque qu'on est loin du projet du départ qui était plus ambitieux. Il constate qu'on se tourne vers l'essentiel.

M. BIANCHIN rappelle les baisses de dotations de l'Etat que subissent les collectivités locales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** par 25 voix pour **et une contre** (FRESNOY) les propositions du rapporteur.

Même ces élus disent que ce projet est indispensable.

BIANCHIN et son équipe donnent toujours l'excuse de la baisse des dotations de l'Etat pour justifier que des projets ne pourront pas être réalisés.

Mais ils le savaient avant les élections, cela ne les a pas empêché de mettre le projet sur leurs tracts de campagne afin d'obtenir les voix des footballeurs et de leurs familles.

Nous n'allions pas cautionner une nouvelle fois leur enfumage et leurs mensonges.

--0000--

Depuis cette date, plus rien. **Plus aucune nouvelle.**

Quatre ans et demi plus tard, plus rien. **Plus aucune nouvelle.**

Même pas un compte-rendu.

Les demandes de subventions n'étaient que de l'enfumage, elles n'ont été faites que pour endormir le club, les dirigeants, les enfants, les familles **pour obtenir des voix.**

Le maire BIANCHIN et ses colistiers n'ont jamais eu la volonté de donner un club house au club de foot de Faulquemont-Créhange.

Ils ont utilisé le club à des fins électorales et personnelles.

--0000--

Lors d'une commission, le maire a indiqué devant les élus tout le mal qu'il pensait du club.

Pas un élu de la liste majoritaire

<https://patrickbonnet.org/2020/11/14/herisson-n-17-vos-elus/>

a manifesté la moindre colère, pour défendre votre cause, même pas ceux qui siègent dans la commission des sports :

L'adjoint au maire Alain KOPPERS et vice-président de cette commission.



Les conseillères Valérie STAUB,



Stéphanie BOUL,

le conseiller Fabien ALBERT,



le conseiller délégué (payé) Dominique RIOTTE,



les adjoints au maire (payés) Marcel MILAZZO



et Alain LABRE.



Pas davantage **la présidente de la commission chargée des sports, l'adjointe au maire, Evelyne SPANNAGEL.**



Pas plus **le vice-président du club d'athlétisme, Fabien ALBERT** dont la piste d'athlétisme en schiste mériterait plus qu'un entretien.

(Vidéo ci-dessous : cliquez sur le lien ou recopiez-le et collez sur votre moteur de recherche).

<https://www.youtube.com/watch?v=F8OP78-i66k>

--0000--

undefined - vendredi 27 mai 2022

SPORTS | Lorraine

OMNISPORTS

Paris-2024 : la Moselle à la chasse aux délégations



La Moselle n'accueillera pas d'épreuves des Jeux de Paris mais devrait largement bénéficier des retombées liées à l'événement planétaire. Notamment en accueillant des délégations d'athlètes dans quelques-uns des 19 Centres de préparation aux Jeux que compte le département.

Ne cherchez pas, vous ne trouverez pas Faulquemont

On se demande comment la commune a pu obtenir le label Ville sportive 2022-2026

attribué par le Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) Grand,

Mais ce sera l'objet d'une autre publication.

Comme fera l'objet d'une nouvelle publication, le manquement de cette équipe majoritaire au programme d'action, « *Petites villes de demain* », lancé en octobre 2020 par le gouvernement afin de redynamiser 1600 petites villes françaises. Ce programme s'inscrivant dans le prolongement d'Action cœur de ville lancé en décembre 2017 et concernant 222 villes moyennes en France.

-----0000-----



LE HERISSON
Expressions de Faulquinois

